**Pour une véritable égalité professionnelle   
femme/homme et parentalité**

Le Congrès rappelle que, malgré les fortes pressions des lois, du lobbying associatif et de nos actions syndicales passées, il demeure de fortes différences entre les femmes et les hommes dans les emplois occupés et les rémunérations associées.

Le Congrès affirme que l’objectif de l’égalité professionnelle est un facteur essentiel pour le développement économique et social. La réalisation de cet objectif ne se fera pas sans un changement profond des mentalités quant au positionnement des femmes dans les entreprises et dans la société dans son ensemble.

C’est par l’action syndicale, et notamment par les négociations de branche et d’entreprise, que nous pourrons faire évoluer ces enjeux majeurs. À savoir :

- L’égalité des rémunérations, des évolutions de carrière et de promotions

- La lutte contre les violences sexistes, sexuelles et morales,

- L’équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Par exemple, nous constatons toujours aussi peu de femmes dans les emplois cadres de tous niveaux contrairement à leur forte présence dans les emplois administratifs ou peu qualifiés.

Le Congrès encourage le combat contre le temps partiel subi.

Le Congrès exige l’augmentation des congés maternité et paternité.

Le Congrès revendique une meilleure protection des femmes enceintes afin d’éviter les ruptures de contrat de travail.

Le Congrès demande la mise en lumière des aides déjà existantes pour les aidants.

Le Congrès invite ses syndicats et les branches professionnelles à porter des revendications pour améliorer la situation des aidants.

Le Congrès revendique également une obligation de négocier tant au niveau de la branche que de l’entreprise pour obtenir notamment de véritables politiques de sensibilisation et de prévention sur les questions des violences et harcèlements sexistes, sexuels et moraux.

Le ou la référente salariée en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes devrait être doté de moyens plus conséquents pour remplir ses missions.

La FGTA-FO encourage ses syndicats à s’emparer du sujet de l’égalité femme-homme, et de manière plus générale, à lutter et contre toutes les formes de discrimination qui génèrent des inégalités de traitement. L’identification et le suivi d’indicateurs sociaux sur ces sujets au niveau de l’entreprise comme de la branche devraient être des prérequis dans les accords d’égalité professionnelle afin de mesurer des écarts, les mettre en évidence et apporter des actions rectificatives.

Le Congrès rappelle qu’il revendique le renforcement des contrôles et l’application des sanctions à l’encontre des entreprises qui ne respectent pas la réglementation en matière d’égalité professionnelle et salariale.

Le Congrès milite pour la pleine liberté dans la composition des listes électorales.